



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

## Au jour le jour – Juillet 2022

01 07 : Cère – Analyse juridique de la demande de dérogation pour un parc photovoltaïque : « ... *la demande de dérogation espèces protégées ne réunit pas forcément les conditions suffisantes pour être accordée. La raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM), au vu du développement actuel des ENR dans la région Nouvelle Aquitaine, semble difficilement remplie. Pour la condition quant à l'absence de solution alternative satisfaisante, si plusieurs sites ont été étudiés, la justification du site finalement retenu n'est pas suffisamment étayée. Sur le maintien d'état de conservation favorable, il convient de rester prudent sur les mesures ERC prévues et de réaliser un suivi et un complément d'analyse.* »

01 07 : Moliets – La SEPANSO interroge la préfecture maritime de l'Atlantique au sujet des activités nautiques à l'embouchure du Courant d'Huchet.

01 07 : Mont de Marsan – Commission Nature CD40 – Stratégie en faveur des zones naturelles - Compte rendu : 5 pages + Powerpoint : 17 pages.

01 07 : Belus – Atlas départemental des paysages – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

04 07 : Tosse – Le maire accuse réception de notre courrier du 27/06/2022 concernant le camping CAP FUN « Le clown océan ». Il demande au responsable du site d'apporter des réponses aux questions de la SEPANSO.

04 07 : Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais – Son président adresse à la SEPANSO la notification de la délibération du Conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi et demande si la SEPANSO souhaite être associée ou consultée.

04 07 : Comité de pilotage du Schéma régional des carrières Nouvelle Aquitaine – Georges Cingal excusé (la SEPANSO, représentée par Daniel Delestre) – PV officiel : 7 pages – *La SEPANSO souligne que sa présence au COPIL n'atteste pas d'une validation de sa part des éléments présentés de l'étude qui selon son analyse projette une augmentation de la demande en granulats répondant aux besoins des industriels. La SEPANSO remercie la DREAL pour les illustrations de l'atlas, mais souligne qu'il conviendrait de faire référence à un approvisionnement soutenable des territoires plutôt qu'à l'approvisionnement durable de ceux-ci. D'autre part la SEPANSO estime qu'il serait nécessaire, au regard des bouleversements en cours, qu'ils soient d'ordre climatique ou écologique, d'identifier en quoi le SRC sera vertueux, par exemple en assurant le suivi de la consommation des espaces NAF en lien avec l'exploitation des carrières, ou encore en estimant comment le SRC permettrait de diminuer les émissions de GES. Enfin la SEPANSO précise que les impacts positifs des carrières sur la biodiversité, évoqués par la DREAL, sont à nuancer, car ces effets dépendent des lieux d'implantation des carrières.*

05 07 : Mimizan – Dossier 19000920-3 – Le Tribunal administratif de Pau adresse à la SEPANSO le jugement du 29/06/2022 : « La requête de la SEPANSO est rejetée » (La SEPANSO demandait l'annulation de la délibération du 13/06/2019 par lequel le maire a délivré à la société groupe Mirco un permis de construire valant division pour la réalisation d'un ensemble immobilier sur un terrain sis 2 allée de la Malhoueyre).

05 07 : Mimizan – Dossier 1900 1720930-3 – Le Tribunal administratif de Pau adresse à la SEPANSO le jugement du 29/06/2022 : « La requête de la SEPANSO est rejetée » (La SEPANSO demandait l'annulation de l'arrêté du 12/12/2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté du Parc d'Hiver)

05 07 : Mimizan – Dossier 1901720-3 – Le Tribunal administratif de Pau adresse à la SEPANSO le jugement du 29/06/2022 : « La requête de la SEPANSO est rejetée » (La SEPANSO demandait l'annulation de la délibération du 13/06/2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté du Parc d'Hiver)

05 07 : Mont de Marsan – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal a représenté les associations de protection de la nature

06 07 : Moliets – le Maire de la commune adresse par retour de courriel copie de l'arrêté municipal n° 22/2016 (zone réglementée de la rive gauche du Courant d'Huchet à 500 mètres au sud de l'accès de la plage principale).

06 07 : Capbreton – Enquête publique relative au projet de dragage du port – Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la délivrance de l'autorisation environnementale requise au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement concernant le dragage du port et le devenir des matériaux extraits (Rapport et conclusions : 53 pages)

06 07 : Mont de Marsan - Conseil départemental de la nature, des paysages et des sites – - Formation nature - Jean-Pierre Tembours a représenté la SEPANSO – Le projet d'arrêté préfectoral de biotope en faveur des chiroptères de l'église de Saint-Martin de Seignanx et de son parc a reçu un avis favorable (à l'unanimité).

07 07 : Irrigation – FNE-MP, FNE65et SEPANSO40 adresse une plainte au Procureur en charge des atteintes environnementales au Tribunal judiciaire de Mont de Marsan. Cette plainte (Prélèvement d'eaux superficielles et souterraines dans le bassin Adour Amont sans autorisation) vise Irrigadour. Délit réprimé à l'article L.173-1 du Code de l'environnement.

08 07 : Bayonne – S3PI – Georges Cingal excusé (pouvoir à Michel Botella)

09 07 : Anglet et Bayonne – Manifestation en faveur des poissons migrateurs. Georges Cingal a représenté la SEPANSO Landes.

13 07 : Mauvezin d'Armagnac – Le Tribunal judiciaire de Mont de Marsan adresse copie du jugement correctionnel du 21/06/2022 et le certificat de non appel. La société responsable de la pollution d'hydrocarbures de la Douze ne janvier 2021 est condamnée à payer une amende de 15000 euros assortie d'un sursis partiel, et à verser des dommages & intérêts aux associations (ANPER-TOS 1000€, FNE-NA et SEPANSO40, 1000€), ainsi que des frais de procédure.

13 07 : Moliets – La préfecture maritime de l'Atlantique répond à notre courrier du 01/07/2022 à propos de la réglementation de la navigation et des activités nautiques dans les eaux maritimes de cette commune

13 07 : Qualité des eaux de surface – le Parlement européen examine la pétition présentée par les associations (SEPANSO 33, SEPANSO 40, SEPANSO 64...) pour demander une modification de la réglementation sur les savons et les détergents. Georges Cingal a participé en vidéoconférence, accompagné par Michel Botella et Jean-Marc Vigneaux. L'intervention de la SEPANSO, répondant point par point aux écritures de la Commission a donné encore plus de poids à notre pétition. Tous les parlementaires ont reconnu l'importance du problème et invité la Commission à accélérer le processus pour que les substances problématiques ne soient plus autorisées, tout en tenant compte des intérêts économiques des producteurs !

12 07 : Rion des Landes – Sud-Ouest publie un article « la centrale solaire a été inaugurée ». Dans cet article est évoquée la compensation par la plantation de milliers d'arbres. Cela a fait réagir la SEPANSO qui a en main des informations officielles de la DDTM selon laquelle les mesures compensatoires n'ont

pas encore été réalisée. Jean Dupouy, vice-président de la SEPANSO demande donc s'il n'y a pas eu mensonge lors de l'inauguration le 7 juillet.

18 07 : SDAGE Adour Garonne 2022-2027 – Quinze associations (FNE-MP, SEPANSO, ANPER, UFC, CLCV...) avaient adressé un recours gracieux contre l'arrêté portant approbation du SDAGE au préfet de la Région Occitanie signataire de l'arrêté du 10 mars 2022 publié au J.O. le 3 avril. Sans surprise le préfet décide de ne pas donner une suite favorable à notre recours.

18 07 : Arjuzanx – Le porteur d'un projet d'aménagement à proximité expose celui-ci à un groupe de personnes intéressées (Jean-Marie Clet, Jean Dupouy, Bernard Perrin, Jean-Marc Vigneaux, Winfried Wetzel) – il communique les fichiers électroniques de son dossier ambitieux tendant à promouvoir un tourisme alternatif.

19 07 : Mont de Marsan – CDPENAF – Georges Cingal a représenté la SEPANSO. La réunion à la fois en présentiel et en visioconférence a été ralentie par des problèmes techniques, de ce fait pour pallier le manque de temps la DDAF a diffusé les notes préparatoires de la SEPANSO afin que tous les membres puissent prendre connaissance de nos observations relatives aux projets photovoltaïques en particulier en zone agricole – Compte rendu officiel : 8 pages – Sites délaissés et artificialisés propices à l'implantation de centrales photovoltaïques : 3 pages – Projets photovoltaïques en émergence ou en procédure en fonction de la nature du sol (au 30/05/2022) : 3 pages

21 07 : Labenne – Un Bureau d'études réalise à la demande de nos adhérents un inventaire des gîtes potentiels dans les arbres qui seraient abattus pour réaliser des bâtiments.

21 07 : Vieux-Boucau – La SEPANSO attire l'attention de la Préfète sur une erreur de droit (utilisation du bâtiment destiné initialement à la construction de la pinasse pour une dégustation de tapas) puisque la Loi Littoral ne permet pas une telle activité.

22 07 : Soustons – Dossier 2100111-3 (Domaine Côte d'Argent c/Préfecture des Landes) – Le Tribunal administratif informe les parties prenantes que l'instruction de l'affaire est rouverte. Nouvelle date de clôture : 19/09/2022.

25 07 : Bayonne-Tarnos – la SEPANSO attire l'attention de la préfète sur une enquête publique dans les Pyrénées Atlantiques, alors que le projet aurait des impacts sur la faune et la flore d'un secteur des Landes - Courrier : 2 pages + plan - Copie à la présidente du Tribunal administratif, à la préfète de Région et à la DREAL.

27 07 : Irrigation – FNE-MidiPyrénées, FNE65, Amis de la Terre 32 et SEPANSO 40 ont déposé plainte auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour dénoncer le fait qu'Irrigadour, organisme de gestion collective de l'eau sur le bassin de l'Adour, ait continué à prélever dans le fleuve sans autorisation depuis le 31 mars 2022. Cécile Argentin, présidente de FNE-MP a bien résumé la situation : « *En autorisant quasiment les mêmes quotas dans son arrêté de mise en demeure, l'État s'assoit sur les décisions de justice reposant sur la gestion équilibrée de la ressource en eau, laissant entendre une fois de plus au monde agricole qu'ils ont tous les droits et peuvent passer outre les situations de crise de l'eau qui s'annoncent. C'est irresponsable !* »

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gers/auch/irrigation-illegale-quatre-associations-environnementales-deposent-plainte-contre-le-syndicat-irrigadour-2588004.html>

28 07 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier Solarezo – Le Tribunal de commerce de Dax notifie le calendrier de procédure établi lors de l'audience du 05/07/2022 :

- Communication de l'ensemble des pièces (audience 16/08/2022)
- Communication des conclusions en réponse et des pièces (18/10/2022)
- Derniers échanges et envoi au tribunal des conclusion et pièces (22/11/2022)
- Audience publique : 13/12/2022

29 07 : Pouillon – Dossier 2001610 – La délibération de la communauté de communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans du 03/03/2020 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal est annulée en tant qu'elle classe en zone UB les parcelles cadastrées section AS n° 309, n° 183, n° 439 et n° 311 situées sur la commune de Pouillon. Le dossier a été traité magistralement par Antoine Olivares, administrateur de la SEPANSO Landes. La SEPANSO n'est pas intervenue directement dans cette

affaire : Georges Cingal a produit une attestation naturaliste pour faire valoir l'intérêt environnemental de ces parcelles, laquelle a été jointe au recours initial.

30 07 : Alouettes - Consultation du Ministère de la Transition écologique – La SEPANSO a réitéré sa demande de moratoire pour préserver les populations d'alouettes.

30 07 : Bordères & Lamensan – Les riverains du GAEC de Cap Blanc, déjà incommodés par les odeurs, sont envahis par des mouches. La SEPANSO interroge la préfète au sujet de cette situation sanitaire inquiétante (1 page + témoignage adhérent)

## **Documents :**

**Biodiversité – Plan d'action 2021-2023 – Stratégie nationale pour les aires protégées** – 34 pages  
<https://inpn.mnhn.fr/docs/SNAP/plan-d-actions-2021-2023-strategie-nationale-pour-les-aires-protégees-2030.pdf>

**Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenne** – Conseil Économique, Social et Environnemental - 162 pages – Juin 2022  
<https://www.associations.gouv.fr/l-avis-du-cese-sur-l-engagement-benevole.html>

**Eaux en bouteille analysées contaminées par des microplastiques**  
Agir pour l'environnement, 15 pages  
[https://petition.agirpourenvironnement.org/wp-content/uploads/2022/07/220719\\_RapportNousbuvoisduplastique-1.pdf](https://petition.agirpourenvironnement.org/wp-content/uploads/2022/07/220719_RapportNousbuvoisduplastique-1.pdf)

**Planté ! Le bilan caché du plan de relance forestier** – Canopée, 48 pages – mars 2022